

Séance du 9 mars 2023

Délibération n° 2023/05

OBJET : Approbation de la convention d'étude avec la ville de Luçon et la communauté de communes Sud Vendée Littoral – Centre-ville – De Gaulle

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention d'étude entre la ville de Luçon, la communauté de communes Sud Vendée Littoral et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la revitalisation du centre-ville,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

<p>Le Président du Conseil d'administration</p>  <p>Valentin JOSSE</p>	<p>Préfecture de la Vendée Reçu en Préfecture DCPAT</p> <p>Le 10 MARS 2023</p> <p>COURRIER ARRIVÉ LE</p>
---	--